

Article 1 - Vie de l'association

A - Le bureau

Le bureau est composé de la présidence, de secrétaires, de trésoriers. Réélu tous les 3 ans par le Comité directeur.

B - Le comité directeur

Les candidats doivent avoir fait leurs preuves, au sein du comité d'animation, depuis au moins 1 année.

Les candidats sont élus à bulletins secrets, en assemblée générale tous les 3 ans, au moyen d'une liste.

Les adhérents ont la faculté de rayer des candidats. Tout candidat rayé plus de 3 fois ne peut être élu.

Il prend part à toute décision en matière de gestion de l'association et de discipline. Il est garant de l'âme de l'association.

Son absence aux réunions ne remet pas en cause les décisions prises par les membres présents. 3 absences peuvent faire l'objet d'une exclusion par le comité directeur, votée à bulletin secret, sur simple demande d'un membre.

C - Le comité d'animation

Il est composé, outre des membres du comité directeur, de tout adhérent voulant prendre une part active à la préparation du carnaval ou d'un événement. Chaque volontaire doit être élu par le comité directeur, à la majorité. Un comité d'animation élargi peut être composé pour l'organisation du carnaval.

D- Discipline

Les membres du comité directeur se donnent le droit d'exclure tout adhérent malveillant dans ses propos ou dans son attitude, que ce soit à l'intention d'autres membres qu'à l'intention de tiers en privé ou en public.

Chaque membre s'attachera à promouvoir l'association et la ville de Luxeuil ou à se retirer.

Tout manquement au règlement intérieur ou à la charte, pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive par les membres du comité directeur, de l'association ou de la manifestation. Un vote à bulletin secret sera organisé pour qu'il en soit statué.

E- Prestations extérieures

Toute participation à une activité organisée par VENISE A LUXEUIL, en dehors de la manifestation annuelles ouvertes à tous, nécessite l'adhésion à l'association et devra être accompagnée de la charte et du règlement intérieur signés, valant bon d'acceptation.

Article 2 - Carnaval

Il est interdit aux costumés de participer à des séances photos pendant les parades. Les photographes recevront cette consigne. Les costumés ne devront pas quitter la parade, sauf pour se rendre aux vestiaires.

Pendant les parades, afin que le public puisse photographier chaque costumé, il est impératif de garder une distance de 4 mètres environ et de ne pas s'arrêter pour former un espace trop important devant soi.

Chaque costumé devra respecter les consignes des Casanovas, ayant une vue d'ensemble de la parade et représentant le comité d'animation.

Le comité directeur se donne le droit de refuser tout costume ne répondant pas aux règles vestimentaires définies ci-dessous, ainsi que toute personne malveillante dans son attitude ou ses propos.

Seules pourront parader les personnes de plus de 14 ans ou mineurs accompagnés d'un adulte référent costumé ou le suivant dans le public, sans perturber l'avancée de la parade.

Les costumés devront conserver le silence et l'anonymat notamment en cas de rencontre avec des personnes de leur connaissance conformément à l'histoire du carnaval.

Les personnes non costumées ne pourront accéder aux vestiaires, sauf autorisation du comité directeur.

Article 3 - Règles vestimentaires des costumés.

- Toutes les parties du corps doivent être recouvertes. Le port du loup doit rester exceptionnel chez les adultes notamment et de préférence, lorsque les températures sont élevées. S'il y a lieu, le camouflage du bas du visage doit être soigné et le col montant (sauf pour les marquises). Pas de port de loup avec une cagoule. Les jambes trop nues ou jupes trop courtes à caractère sexy, ne sont pas appropriées.
- Les costumes doivent être historiques, inspirés de la Comedia Del Arte, ou allégoriques (pas de personnages de mangas & bandes dessinées). Les costumes d'origine ethniques ne sont pas acceptés notamment eu égard au peuple autochtone qu'ils pourraient représenter.
- Les chaussures de sport ou chaussures d'été type sandalettes, non recouvertes sont non appropriées, même si elles sont assorties au costume.
- Les chemises, notamment pour les hommes, dont Casanovas, doivent être rentrées dans les pantalons
- Les élastiques ou rubans des masques doivent être camouflés
- Les cagoules doivent être ajustées sous les volti et masque bauta
- Les yeux doivent être maquillés, de préférence en noir ou assortis au masque, sauf en cas d'intolérance.
- Les yeux noirs devront rester cachés en public ou recouvert d'un loup. Les lunettes de soleil ne sont pas souhaitées.
- N'hésitez pas à contacter un membre du comité afin de demander conseil, pour contacter des costumés pouvant vous aider.
- Tout accessoire pouvant être assimilé à une arme, est proscrit.